

Guide de la recherche en orthophonie



Edition 2021 -

FNEO
FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS EN ORTHOPHONIE



SOMMAIRE



- 3** *Edito*
- 3** *Remerciements*
- 4** *Généralités sur la recherche*
- 5** *Le doctorat*
- 10** *Après le doctorat*
- 13** *La recherche dans la formation d'orthophoniste*
- 16** *Une instance spécialisée : l'Unadreo*
- 19** *La recherche en orthophonie à l'international*
- 22** *Paroles de doctorants*
- 23** *Glossaire*
- 24** *Contacts*
- 25** *Ressources*
- 25** *Références*

Guide de la recherche en orthophonie
édition 2021

Edité par la FNEO
(association de loi 1901)

Contact : www.fneo.fr
presidente.fneo@gmail.com

Rédaction : Marine DELAMORT, vice-présidente en charge de la recherche

Maquette : Julie LAURENT, vice-présidente en charge des publications

Dépôt légal : à parution

Bonjour ! Bienvenue dans le Guide de la Recherche en Orthophonie de la FNEO édition 2021 !

Si tu lis ces pages, c'est sans doute que tu es intéressé de près ou de loin par la recherche. Étudiant ou professionnel ? Peu importe, il n'est jamais trop tôt pour se renseigner !

En tant qu'orthophoniste détenant un diplôme de grade master, tu es formé à la recherche et tu as donc la possibilité de t'y ouvrir. Cependant, les informations disponibles à ce sujet se révèlent parfois nébuleuses, notamment dans le domaine de l'orthophonie.

Dans ce guide, j'ai donc tenté d'expliquer la recherche simplement tout en essayant d'en dire un maximum. Cependant, n'étant pas chercheuse moi-même, il est loin d'être exhaustif.

Alors, si toutefois cette lecture avait fait germer en toi quelques interrogations, n'hésite pas à me contacter à l'adresse suivante : vp.recherche.fneo@gmail.com. Je me ferai un plaisir de te répondre !

Dans tous les cas, j'espère que ce guide t'apportera les informations dont tu as besoin et qu'il te donnera envie de concrétiser tes envies de recherche.

Sur ce, je n'ai plus qu'à te souhaiter une bonne lecture !

Marine DELAMORT

Vice-présidente en charge de la Recherche à la FNEO

Bureau 2020-2021

Remerciements

Je tiens à remercier Fanny Gaubert et Liza Ganimian (Unadreo) pour l'intérêt qu'elles ont pu porter à ce projet et pour leurs encouragements.

Je remercie également Fanny Sarkissian (FAGE) pour sa relecture du guide et pour ses conseils avisés. J'adresse un merci tout particulier à Frédérique Brin-Henry (Fno) qui a été très présente pour moi et ce, tout au long de l'écriture de ce guide. Elle a pris le temps de m'apprendre, de me relire et de me soutenir.

Enfin, je tiens à remercier les doctorants et doctorantes qui ont accepté d'échanger avec moi et/ou de faire apparaître leurs coordonnées dans ce guide. Leurs témoignages représentent l'aspect concret de ce guide qui me tenait tant à cœur. Alors merci à eux d'avoir donné de leur temps à la FNEO et aux étudiants en orthophonie.

Généralités sur la recherche

A – Définition de la recherche en orthophonie

La recherche en orthophonie : selon le Dictionnaire d'Orthophonie, la recherche en orthophonie peut être considérée comme **la quête ou la production de connaissances relatives au domaine**. Elle existe donc depuis la naissance de la discipline. La recherche en orthophonie peut être théorique ou pratique : on parle alors de **recherche fondamentale ou appliquée**. Tous les **domaines de l'exercice clinique** peuvent être concernés : les pathologies du langage, de la communication, des fonctions oromyofaciales, le fonctionnement ordinaire ou pathologique des individus, les modalités et les types d'intervention, la pratique de ces dernières et la prévention. Mais la recherche explore également des **considérations fondamentales concernant la profession elle-même** (éthique, interdisciplinarité, modalités d'exercice, terminologie etc.).

B – Les différents niveaux de recherche en orthophonie

- **La recherche fondamentale** : vise à faire progresser les connaissances théoriques et scientifiques d'une discipline. Il s'agit de **mieux comprendre** et de **mieux connaître**. La recherche fondamentale est principalement réalisée par des équipes de chercheurs dans des laboratoires.
- **La recherche translationnelle** : est une activité intermédiaire entre la recherche fondamentale et la recherche clinique qui vise à créer et renforcer la communication entre elles. Cela permet aux patients de bénéficier des nouvelles avancées de la recherche fondamentale et à l'inverse, de créer de nouvelles pistes de recherche fondamentale à partir des observations cliniques.
- **La recherche clinique** : vise à faire évoluer les pratiques dans le domaine de la santé. Il s'agit de **mieux soigner** en développant des traitements, des outils d'évaluation ou de prévention etc. La recherche clinique s'effectue surtout au sein des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) ou non (CH) par des équipes médicales. Mais cela peut être réalisé également dans d'autres types de structures comme les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP).
- **La recherche appliquée** : vise, de manière générale, à appliquer les connaissances développées en recherche fondamentale à un **besoin de la société**.

La recherche en orthophonie peut donc adopter plusieurs formes et par conséquent avoir recours à différentes méthodologies de recherche. Selon le Dictionnaire d'Orthophonie, elle peut s'orienter vers des **méthodes empiriques** (fondées sur l'observation et l'expérience), ce qui permet d'**explorer un phénomène ou de tester des hypothèses**. La recherche en orthophonie peut également adopter une **approche plus expérimentale** en suivant les **modèles de recherche médicale appliqués**. Les données collectées peuvent par conséquent être de nature **quantitative** ou **qualitative**.

C- La visibilité de la recherche en orthophonie

Selon le Dictionnaire d'Orthophonie, la **visibilité** de la recherche en orthophonie est liée au type de publication utilisé. La plupart des praticiens-chercheurs publient dans des **revues françaises et internationales**, et communiquent lors des **congrès scientifiques en orthophonie** et dans d'autres disciplines associées. La vaste majorité des mémoires de recherche en orthophonie n'étant accessibles qu'à la communauté des chercheurs académiques, **ce sont les ouvrages collectifs et les articles de revues qui sont les plus consultés.**



La recherche en orthophonie, en quoi c'est important ?

La recherche paramédicale s'impose comme une **pratique indispensable**. Elle permet une amélioration continue des pratiques. Les patients peuvent ainsi bénéficier d'interventions orthophoniques toujours plus qualitatives.

De plus, pour que l'orthophonie soit reconnue comme une science, il faut qu'elle soit en mesure **d'établir son champ de compétences et de valoriser sa discipline de recherche**. Pour cela, il faut enrichir les connaissances, les publier et situer les modèles théoriques orthophoniques.

La recherche est également un moyen de prouver l'efficacité des interventions orthophoniques et de favoriser sa reconnaissance.

Enfin, il faut bien garder en tête que la recherche en orthophonie n'est pas réservée à une élite, tout orthophoniste peut apporter sa pierre à l'édifice. Alors si vous êtes motivés et que vous vous sentez une âme de chercheur et d'aventurier, n'hésitez plus, la recherche n'attend plus que vous !

Le doctorat

A - Généralités

Le **doctorat** est reconnu internationalement et s'obtient à la suite d'une soutenance de thèse présentée devant un jury.

Pour accéder aux études de troisième cycle, il faut :



Être diplômé d'un master ou d'un diplôme grade master

Trouver un directeur de thèse

Obtenir un financement ou s'auto-financer

Avoir un laboratoire d'accueil

Avoir élaboré un sujet de thèse modifiable par le directeur de thèse (facultatif)



Quelques chiffres :

Selon une étude effectuée par l'**Unadreo** en 2019, 59 orthophonistes parmi les 2184 interrogés ont débuté un doctorat à un moment donné dans leur cursus.

- Pour certains, c'était avant le Certificat de Capacité d'Orthophoniste (CCO) et parmi eux : 3 ont interrompu leur parcours et 8 ont obtenu un doctorat.
- Pour la majorité, le parcours doctoral a débuté après l'obtention du CCO et parmi eux : 4 ont interrompu leur parcours, 14 sont en cours d'obtention de doctorat et 30 l'ont obtenu.

B – La thèse

1. Le directeur de thèse

Le directeur de thèse est le chercheur ou l'enseignant-chercheur qui va **guider le doctorant ainsi que son projet de recherche** tout au long de son troisième cycle. A savoir qu'une même thèse peut être encadrée par plusieurs directeurs de thèse. Généralement, ce sont des **Professeurs des Universités (PU)** détenteurs d'une **Habilitation à Diriger les Recherches (HDR)** avec en codirection des **Maîtres de Conférences des Universités (MCU)** disposant d'une **Autorisation à Codiriger des Thèses (ACT)**. De même, un directeur de thèse peut accompagner plusieurs doctorants simultanément dans leurs projets de recherche.

Durant le temps de sa thèse, le doctorant doit néanmoins rester responsable des choix qu'impose son projet. Le directeur de thèse n'est là que pour **apporter le cadre scientifique**. Sans cela, le doctorant ne pourrait pas développer son **autonomie** et sa **démarche scientifique**.

Le directeur de thèse doit également **s'assurer des bonnes conditions de travail** du doctorant qu'il encadre.

Cependant, trouver son directeur de thèse peut s'avérer difficile et rapidement devenir source d'inquiétude alors que ce dernier est **la clé** pour mettre un pied dans le monde de la recherche car, bien souvent, grâce à lui, les fonds sont débloqués et le laboratoire d'accueil est trouvé.



Conseils :

N'hésitez pas à **reprendre contact** avec vos anciens professeurs, précédents maîtres de stage (notamment celui du stage recherche), votre directeur de mémoire etc. Ils auront peut-être des contacts à vous donner ou seront peut-être eux-mêmes intéressés par votre projet.

Vous pouvez également vous rapprocher des **personnes compétentes de vos CFUO** ou encore regarder la **composition des équipes de recherche** qui dirigent les travaux en cours dans les domaines qui vous intéressent. Vous les trouverez sur les sites des universités, hôpitaux, laboratoires de recherche etc.

Enfin, pensez à retourner dans les bibliographies d'articles ou de publications que vous avez pu lire. Cela vous permettra d'obtenir les contacts de plusieurs chercheurs dans vos domaines d'intérêt.



2. Le financement

En orthophonie, les sources de financement sont très variées. Les plus fréquentes sont les **allocations de recherche allouées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)**. Ces dernières sont attribuées par l'intermédiaire des écoles doctorales après audition d'un ensemble de candidats. Il faut savoir que ce type de financement **ne permet pas d'avoir un exercice clinique à côté de la thèse**.

Le soutien public à la recherche se manifeste également à travers d'autres types de financements venant d'organismes institutionnels tels que l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), l'Institut de Recherche en Santé Publique (IReSP), la Haute Autorité de Santé (HAS) etc. Ce soutien financier s'offre généralement dans le cadre d'**appels à projets** très ambitieux avec des budgets imposants.

Il existe également d'autres types de financements :

- Les financements publics régionaux : correspondent à l'obtention d'une bourse de la part de la **région**.
- Les financements par des fonds nationaux étrangers : correspondent à l'obtention d'une bourse de la part d'un **pays étranger** généralement francophone tel que la Belgique ou encore le Canada.
- Les financements par l'intermédiaire de la Fonction publique hospitalière ou les CHU (plus rares) : correspondent à l'obtention d'une bourse de la part d'un hôpital ou d'un CHU. Certains orthophonistes ont d'ailleurs déjà obtenu des bourses grâce au **Programme Hospitalier de Recherche Infirmière et Paramédicale (PHRIP)**. C'est un programme qui dépend du **Ministère des Solidarités et de la Santé (MSS)** et qui propose des appels à projets aux paramédicaux et infirmiers.
- Les financements par l'intermédiaire d'organismes privés ou d'associations de patients : correspondent à l'obtention d'une bourse de la part d'une **fondation** sous la forme d'un appel à projets par exemple ou de la part d'une **association**.
- Les financements par Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) : correspondent à l'association d'une **entreprise**, d'un **laboratoire de recherche** et d'un doctorant autour d'un projet de recherche. Grâce à cela, l'entreprise reçoit une subvention annuelle et verse un salaire à l'étudiant.



Quelques chiffres :

Selon une enquête de l'Unadreo en 2019, seulement 32% des orthophonistes doctorants bénéficient d'un financement intégral de leur doctorat par une bourse. Mais ce taux est en plein essor puisque sur les doctorats entamés ces dix dernières années, le taux s'élève à 55%.

Certains doctorants ont la chance d'être financés dans le cadre de ce que l'on appelle un **contrat doctoral**. Ce contrat entre l'université et le doctorant permet une véritable **reconnaissance du doctorat comme expérience professionnelle**. De plus, l'étudiant peut bénéficier de toutes les garanties sociales offertes par un contrat de travail : indemnités de fin de contrat, rémunération minimale, cotisation pour la retraite, période d'essai en début de contrat, etc.



Conseils

La recherche en France fonctionne actuellement beaucoup par des **appels à projets**. N'hésitez donc pas à regarder ceux qui sont disponibles au moment de votre recherche. Qui sait peut-être que l'un d'entre eux vous plaira ?

Cette veille doit être régulière car les appels à projets peuvent provenir de nombreux acteurs et peuvent arriver à n'importe quelle période de l'année ! Pour vous aider dans vos recherches vous pouvez vous abonner à la **mailing RISC**. Cet abonnement est gratuit et il vous permet de recevoir des mails vous informant des offres d'appels à projets, de contrats post-doctoraux et d'emplois. La mailing peut également vous renseigner sur les actualités de la recherche. Cette ressource est très axée cognitif mais il existe d'autres ressources comme Euraxess.

N'hésitez pas à consulter également le tout nouvel onglet « Offres de financement » qui se trouve dans la catégorie « Recherche » du **site de la FNEO**.

Vous pouvez aussi vous rapprocher de fondations, associations, ou autres entreprises qui pourraient être intéressées par votre projet.

Enfin, vous pouvez contacter l'**Unadreo** (Cf- Une instance spécialisée : l'Unadreo). Cette instance est dédiée à la recherche en orthophonie et sera à même de vous donner des informations supplémentaires sur le sujet.

3. Le sujet

La thèse est un véritable travail de recherche que le doctorant doit mener **pendant au minimum trois ans**. Des prolongations sont possibles notamment dans le cadre de certains financements ou encore lorsqu'il y a un exercice clinique en parallèle du doctorat. Ce travail va être mené autour d'une problématique ciblée que l'étudiant détermine en concertation ou non avec son directeur de thèse, au sein d'un laboratoire.

En effet, vous pouvez tout à fait avoir une idée de votre sujet en amont et l'adapter ou non en fonction de votre directeur de thèse. Mais vous pouvez tout aussi bien répondre à un appel à projets ou encore rejoindre un projet de recherche en cours et dans ce cas, vous ne serez pas à l'origine de votre sujet. Tout dépend de vos envies et des opportunités que vous aurez !

Etant donné qu'il **n'existe pas de filière doctorale dédiée à l'orthophonie en France**, les orthophonistes orientent généralement leurs sujets de thèses vers des **disciplines affiliées** telles que les sciences du langage, la psychologie, les neurosciences, les sciences de l'éducation, les sciences de la vie et de la santé etc. Mais **tous les domaines de compétences de l'orthophonie peuvent faire l'objet de sujets de thèse** (troubles du langage oral et/ou écrit, troubles de la cognition mathématique, troubles neurologiques, de la phonation ou de l'audition, analyse du discours ou d'une langue etc.).





Conseils

Pour avoir une idée de l'avancée de la recherche en orthophonie, vous pouvez notamment consulter les **Annuaire des Mémoires** disponibles sur le site de la FNEO dans l'onglet « Recherche ». Ils recensent les résumés d'une majorité de mémoires d'orthophonie depuis 2009 ! N'hésitez pas à consulter également la **revue Glossa** (Cf **Une instance spécialisée : l'Unadreo**).

Vous pouvez également vous informer sur les projets de recherche en cours par l'intermédiaire des **ressources de type RISC, Euraxess** etc. ou de vos recherches internet. Vous pouvez notamment vous référer aux sites des **universités**, des **hôpitaux** ou encore aux sites des laboratoires qui effectuent des recherches dans le domaine qui vous intéresse (voir **CNRS, Inserm**, etc.)

Vous pouvez aussi consulter **thèses.fr**, qui recense toutes les thèses en cours ou soutenues en France depuis 1985.

Enfin n'hésitez pas à participer à des **événements relatifs à la recherche** pour vous informer au maximum (colloques, séminaires etc).

C - Le laboratoire

La plupart du temps, un chercheur statutaire travaille dans un **laboratoire de recherche**. Ce lieu permet de lui offrir les moyens dont il peut avoir besoin, qu'ils soient logistiques (bureau, matériel etc.), financiers, administratifs, ou humains. C'est un lieu où une **équipe**, constituée de chercheurs mais aussi d'ingénieurs et de personnel administratif et technique, peut rassembler ses **ressources** autour d'un **projet commun**.

Les laboratoires et les chercheurs peuvent appartenir à deux systèmes bien différents : la recherche privée et la recherche publique.

- **La recherche privée** : s'effectue au sein des entreprises privées.
- **La recherche publique** : s'effectue dans les universités/regroupements d'universités, dans les grandes écoles/établissements d'enseignement supérieur et dans les organismes de recherche publics. La plupart de ces chercheurs sont des fonctionnaires.



Attention :

Il faut bien noter que **faire de la recherche n'implique pas nécessairement de travailler dans un laboratoire**. Il y a bien d'autres façons de contribuer à la recherche ! La réflexion sur sa pratique, la lecture d'articles, la publication de billets ou d'expériences, la réalisation de revues de littérature etc. sont autant d'activités de recherche qui n'exigent pas systématiquement de liens avec un laboratoire. D'ailleurs, il est aussi tout à fait possible d'être en lien avec un laboratoire sans y être employé !



Après le doctorat

A – Les contrats post-doctoraux

Une fois docteur, il est possible de prétendre à un **poste de chercheur**. Mais bien souvent, avant cela, le jeune chercheur effectue des contrats courts à durée déterminée appelés « **contrats post-doctoraux** ». Ces derniers peuvent durer 12, 18 ou 24 mois.

Ces contrats courts sont une occasion pour le chercheur de continuer de se former, de poursuivre ou de débiter des projets recherches, de publier etc. Ils sont une réelle plus-value pour une candidature à un poste de chercheur.

B – Chercheur

Après un doctorat, il est possible de candidater pour un poste de chercheur. Il faudra alors s'informer sur les offres d'emploi proposées par différentes structures.

C – Enseignant-chercheur

Dans la recherche publique, le chercheur est un fonctionnaire qui partage statutairement son activité entre la recherche et l'enseignement supérieur.

C'est ainsi qu'à l'université, on parlera plus volontiers d'enseignants-chercheurs. Ces derniers ont donc pour mission d'assurer le développement et la valorisation de la recherche ainsi que de transmettre aux étudiants leurs connaissances. Pour cela, ils doivent :

- Assurer l'orientation des étudiants et l'encadrement des doctorants
- Assurer leurs travaux de recherche dans les laboratoires universitaires
- Effectuer un certain nombre d'heures de cours (travaux dirigés, cours magistraux et travaux pratiques) à l'université



Attention :

La recherche et plus particulièrement l'accès au statut d'enseignant-chercheur ont été récemment réformés par un projet de loi du gouvernement : la **Loi de Programmation de la Recherche** (LPR). Ces informations sont donc récentes et leur mise en place est encore floue.

Par conséquent, il est nécessaire de rester au fait de l'évolution de ce projet si vous vous intéressez à la recherche. Vous pouvez consulter le texte de loi sur le site suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042738027>

Auparavant, pour obtenir un poste d'enseignant-chercheur à l'Université, il fallait obtenir une **qualification du Conseil National des Universités (CNU)**, candidater à un des postes publiés (via le site Galaxie) et être retenu à la suite d'un concours de recrutement par un comité de sélection.

Le Conseil National des Universités et son fonctionnement avant le projet de loi LPR :

Le CNU est une **instance nationale** chargée de la **qualification des enseignants-chercheurs**. Ainsi, il est possible de demander une qualification au CNU pour devenir enseignant-chercheur qualifié aux missions de **MCU** puis éventuellement pour celles de **PU**.

Le CNU s'organise en 11 groupes, scindés en 52 sections dont chacune correspond à une discipline. Parmi ces groupes, le **CNU santé** fait exception. Ce dernier se divise en quatre sous-groupes dans lesquels sont classées les différentes disciplines/sections :

- | | |
|----------------------|-------------------------------------|
| 1 Médecine | 3 Pharmacie |
| 2 Odontologie | 4 Pharmacie mono-appartenant |

En orthophonie, il n'y a **pas de section CNU spécifique**. Cependant, il existe des orthophonistes enseignants-chercheurs attachés à des universités. La qualification des orthophonistes titulaires d'un doctorat est possible dans d'autres sections comme :

- **La section 7** : Sciences du langage
- **La section 16** : Psychologie
- **La section 69** : Neurosciences
- **La section 70¹** : Sciences de l'éducation et de la formation

Depuis le décret du **30 octobre 2019**, il est désormais possible pour les orthophonistes (mais aussi pour les kinésithérapeutes, psychomotriciens, ergothérapeutes et orthoptistes) de demander la qualification CNU dans une nouvelle section qui s'intitule « **Science de la rééducation et de la réadaptation** ».

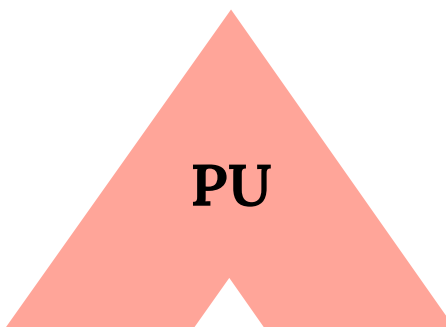
A noter qu'il est possible d'obtenir les qualifications CNU dans **plusieurs disciplines** et que ces qualifications sont à **renouveler** après **quatre années**.

La qualification CNU avant la LPR :

Comme dit précédemment, la qualification est une procédure à laquelle doit se soumettre chaque candidat préalablement au concours. Le chercheur soumet sa demande de qualification CNU aux fonctions de MCU ou de PU dans une ou plusieurs sections. Et pour chaque section, des **commissions** réunissant des enseignants-chercheurs de la discipline et des membres extérieurs examinent le profil du candidat, selon ses **publications**, son **expérience de recherche**, de **formation** et d'**encadrement**.

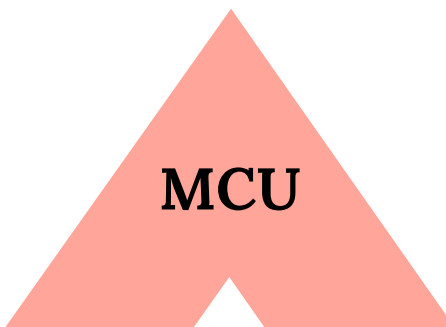
¹ Les numéros attribués aux sections ne sont qu'indicatifs et ne correspondent pas au nombre de sections qui composent le CNU.

Les conditions pour être enseignant-chercheur qualifié aux missions de MCU ou de PU avant la LPR :



PU

- Après plusieurs années d'expérience, le PU peut assumer des **responsabilités** comme la **direction d'une Unité de Formation et de Recherche (UFR)**, accéder à la **présidence d'une université** ou encore réaliser des missions d'**expertise auprès du Ministère de l'Education Nationale**.
- Chargé d'**enseigner sa discipline** en dispensant un certain nombre d'heures de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) par an.
- Il doit se consacrer à la **recherche** (fondamentale ou appliquée) qui peut prendre différentes formes : suivi des travaux d'étudiants doctorants notamment en devenant directeur de thèse, en dirigeant des projets, des laboratoires de recherche, en publiant des articles, des ouvrages, en élaborant des programmes etc.



MCU

- Un MCU peut candidater aux offres de postes de PU s'il a obtenu une **Habilitation à Diriger des Recherches (HDR)** et une nouvelle qualification auprès du CNU. Ainsi, le concours de PU est ouvert aux titulaires d'un doctorat et d'une HDR qui justifient de **plusieurs années d'expérience en tant que MCU**.
- Un MCU peut déjà se voir confier des **responsabilités** comme l'administration d'une licence ou d'un master par exemple.
- Il est chargé d'**enseigner sa discipline** en dispensant un certain nombre d'heures de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) par an.
- Il doit se consacrer à des **travaux de recherche** et de **publication** (généralement en équipe).
- Un MCU est recruté par une université (fonction publique), après une sélection sur dossier et un entretien, et est attaché à un laboratoire de recherche.



Enseignant - Chercheur

- **Soumission d'un dossier (contenant entre autres une liste de publications et le nombre d'heures d'enseignements assuré) au jury de la/les sections CNU** que l'on demande. Ce dossier est évalué par le jury. Après délibération, celui-ci décerne ou non la qualification au docteur qui peut alors se porter candidat à des postes de MCU. Cette qualification est donnée pour quatre ans et peut être renouvelée.
- **Détention d'un doctorat** dans un domaine particulier (les neurosciences par exemple)

Depuis la LPR :

A l'heure actuelle, la qualification pour devenir PU n'existe plus tandis que celle pour les MCU perdure, mais peut être contournée selon les établissements.

0/0

Quelques chiffres :

Selon l'étude réalisée par l'Unadreo en 2019, 71% des orthophonistes doctorants et docteurs encadrent des mémoires d'orthophonie et 80% sont chargés d'enseignement dans un Centre de Formation Universitaire d'Orthophonie (CFUO)

La recherche dans la formation d'orthophoniste

A - Le référentiel de formation

Depuis la réforme de 2013, la recherche représente désormais une part importante de la formation initiale des étudiants en orthophonie. Cette dernière a permis de passer la formation en **grade master 2**. La maquette de 2013 a notamment apporté à la formation le **module 7 : "Recherche en orthophonie"**. Ce dernier regroupe plusieurs **Unités d'Enseignement (UE)** :

- **UE 7.1** : Bibliographie et documentation
- **UE 7.2** : Statistiques 1
- **UE 7.3** : Statistiques 2
- **UE 7.4** : Méthodologie d'analyse d'article
- **UE 7.5** : Mémoire

Il y a également l'**UE 6.9 Stage de sensibilisation à la recherche** au semestre 7 qui permet de découvrir le travail en laboratoire, des travaux de recherche, des outils techniques, des méthodologies, éventuellement des séminaires etc.

Progressivement, des **parcours recherche** émergent dans certains Centres de Formation Universitaires en Orthophonie (CFUO). Ces derniers prennent différentes formes selon les villes d'études. La plupart du temps, ce parcours permet aux étudiants concernés de bénéficier d'**Unités d'Enseignement Obligatoires Optionnelles (UEOO)** en rapport avec la recherche et d'**heures de stage additionnelles** en laboratoire. Il permet également de réaliser un **mémoire orienté sur la recherche**.

B - Le mémoire

Selon notre référentiel de formation, les étudiants en orthophonie doivent également réaliser un **mémoire** qui viendra clore leurs cinq années d'études. Ce dernier a pour objectif de former de futurs professionnels capables de s'interroger, d'analyser et d'évaluer leurs pratiques professionnelles afin de toujours contribuer à l'amélioration de la **qualité des soins** ainsi qu'à **l'évolution de la profession d'orthophoniste**.

Ce mémoire peut prendre différentes formes :

- **Mémoire bibliographique** fondé sur l'analyse critique de la littérature.
- **Mémoire d'analyse de pratique(s) professionnelle(s)**.
- **Mémoire** consistant en une **analyse critique**, s'appuyant sur **l'expérience clinique** et s'inscrivant dans un **champ théorique déterminé**.
- **Mémoire consacré**, par exemple, à l'histoire d'une pratique professionnelle, à **l'évolution** d'un courant d'idées, d'une technique diagnostique ou thérapeutique.
- **Mémoire de recherche** (qui entre dans le parcours recherche proposé dans la plupart des centres de formation).

Le sujet choisi par l'étudiant ou le binôme d'étudiants sera validé par l'équipe pédagogique.

Le directeur de mémoire pourra être un orthophoniste ou un autre professionnel au fait de la méthodologie.

L'évaluation du mémoire portera à la fois sur un **document écrit** et sur une **soutenance**. La soutenance comprend un temps de présentation du mémoire par l'étudiant et un temps d'échange avec le jury.

La diffusion du mémoire en bibliothèque universitaire sera également soumise à la validation du jury de soutenance qui le mentionne dans le procès-verbal.



Et la loi Jardé, c'est quoi ?



En orthophonie, la loi Jardé est souvent évoquée sans que l'on sache vraiment ce qu'elle implique dans un mémoire d'orthophonie. Voici ce qu'il faut en retenir :

La loi Jardé correspond à la loi n°2012-300 du 5 mars 2012 relative aux Recherches Impliquant la Personne Humaine (RIPH). Elle permet d'**encadrer les recherches organisées et pratiquées sur l'être humain en vue du développement des connaissances biologiques ou médicales**. De fait, les chercheurs doivent donc se plier à certaines règles dont le principe fondamental est le suivant :

« **L'intérêt des personnes qui se prêtent à une recherche prime toujours sur les seuls intérêts de la science et de la société** ».



Et la loi Jardé, c'est quoi ?



En fonction des finalités de l'étude, les projets seront classés selon trois catégories :

- La recherche interventionnelle : désigne une intervention sur la personne non justifiée par sa prise en charge habituelle (médicaments, risques élevés etc.). Les procédures utilisées sont invasives, la réglementation est donc plus stricte :
 - La recherche doit s'effectuer dans des lieux dédiés.
 - La surveillance des effets indésirables doit être stricte.
 - Exemples de recherche interventionnelle : les traitements expérimentaux, traitements placebos, consultations supplémentaires, examens additionnels etc.
- La recherche interventionnelle qui ne comporte que des risques et des contraintes minimales, dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé après avis du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. (Il n'y a notamment pas de médicaments expérimentaux ou de placebos). Les procédures sont donc peu invasives.
 - Exemples : stratégies médicales diagnostiques sans intervention, administration de produits conformément à leur prescription habituelle, consultations
 - Notons que c'est souvent dans cette catégorie que se situent les recherches paramédicales.
- La recherche non-interventionnelle désigne un type de recherche dans lequel tous les actes sont pratiqués et les produits utilisés de manière habituelle, sans procédure supplémentaire ou inhabituelle de diagnostic, de traitement ou de surveillance. Ce sont des méthodes d'investigations à risques négligeables.

Exemples : questionnaires divers, prélèvement de salive etc.

Selon le type de recherche, des autorisations doivent être demandées auprès du **Comité de Protection des Personnes (CPP)**, dont le rôle est de s'assurer que le projet de recherche respecte les obligations éthiques, médicales et juridiques visant à protéger les personnes qui y participeront. Il peut également s'agir d'autorisation de la part de l'**Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM)** ou autorité compétente, qui autorise ou non une recherche biomédicale. De manière générale, son rôle est de s'assurer de la sécurité des personnes qui se prêtent à l'étude, durant toute sa durée et même après.

Enfin, dès lors que des données personnelles sont traitées et stockées, le fichier doit être déclaré auprès de la **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)**.

Et la loi Jardé, c'est quoi ?

DÉMARCHES RÉGLEMENTAIRES EN FONCTION DU PROJET

Recherche sur la personne humaine en vue du développement des connaissances biologiques et médicales

Promoteur

Catégorie 1
Recherches interventionnelles

Catégorie 2
Recherches interventionnelles à risques et contraintes minimales

Catégorie 3
Recherches non interventionnelles

Lcode Sté Publique jusqu'en oct. 2018 puis Règlement EU

Loi Jardé

Recherche sur des médicaments
(RE : intervention à risque et faible intervention)

Recherches ne portant pas sur des médicaments
(autres produits de santé et hors produits de santé)

Recherches à risque minime ①
Hors produits de santé ou produits de santé dans les conditions habituelles d'utilisation

Recherches observationnelles

Enregistrement (n°EudraCT)

Enregistrement (n°ID-RCB)

Autorisation ANSM
(ou UE pour le RE)

Autorisation ANSM

Information ANSM (Envoi du résumé et avis du CPP)

Avis du CPP
(Avis éthique de chaque Etat membre pour RE)
Information et Consentement écrit libre et éclairé

Avis du CPP
Information et Consentement écrit libre et éclairé

Avis du CPP
Information et Consentement exprès (écrit ou oral) libre et éclairé ②③

Avis du CPP
Information et déclaration de non opposition libre et éclairé ②

CNIL : Engagement de conformité MR001
Ou autorisation CNIL

CNIL : Engagement de conformité MR001
Ou autorisation CNIL

CNIL : Engagement de conformité MR003
Ou Engagement de conformité MR001 si consentement
Ou autorisation CNIL

Assurance

① Définies par arrêté du 18/11/2016 (

② Consentement écrit : Recherches entrant de le champ de la loi Bioéthique

③ Dérogation au consentement exprès en situation d'urgence



Les recherches portant sur des données existantes avec changement de finalité et des éléments biologiques existants ne font pas parties des recherches sur la personne humaine telles que définies dans ce tableau

Si vous avez des doutes concernant l'implication de cette loi dans votre mémoire, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du **Data Protection Officer** (DPO) de votre faculté ou du CH/CHU/CHR affilié à votre faculté. C'est un service qui s'occupe de la protection des données dans le cadre des travaux de recherche et qui saura sûrement vous aider dans vos démarches.

Une instance spécialisée : l'Unadreo

A - Définition de l'Unadreo

L'**Union Nationale pour le Développement de la Recherche et de l'Évaluation en Orthophonie (Unadreo)** est une association créée en 1982. En 2005, elle a officiellement été référencée par le MESRI comme société savante de la profession. Le gouvernement reconnaît ainsi l'expertise de l'Unadreo concernant le **développement de la recherche en orthophonie**. Elle a pour objectif de **susciter, favoriser et promouvoir la recherche spécifique en orthophonie**.

B - Organisation de l'Unadreo

La gestion de l'Unadreo est confiée à un **comité directeur d'une dizaine de personnes élues par les représentants des syndicats régionaux de la Fédération Nationale des Orthophonistes (Fno)**. Le comité directeur élit ensuite ses chargés de mission.

C - Les missions de l'Unadreo



D - Les évènements mis en place par l'Unadreo

Chaque année, l'Unadreo met en place plusieurs évènements de formation continue tels que :

- Les Rencontres Internationales Unadreo
- Les sessions aux Journées de Neurologie de Langue Française (JNLF)
- Des séminaires du Laboratoire Unadreo de Recherche Clinique en orthophonie (LURCO)
- Des écoles internationales d'été en orthophonie/logopédie

L'Unadreo propose également plusieurs articles, podcasts et autres supports d'informations que vous pourrez retrouver sur leur site internet.

E – La revue Glossa

Dans l'optique de **diffuser l'information scientifique** en orthophonie, l'Unadreo a créé une **revue scientifique en ligne, francophone et gratuite : Glossa**. N'hésitez pas à vous y abonner en consultant le site internet de la revue.

Cette revue propose des articles qui relèvent du domaine de l'orthophonie. Ils se rapportent à des aspects cliniques et théoriques dans des disciplines ou orientations telles que les sciences du langage, la psychologie, la psycholinguistique, la neuropsychologie, la pragmatique, la médecine de réhabilitation, etc.

Le comité de lecture de la revue Glossa se compose d'universitaires mais également de cliniciens et chaque année, ce comité organise un **concours** dans le but de récompenser le meilleur article issu d'un mémoire d'orthophonie/logopédie francophone. Pour y participer, vous devez vous inscrire au préalable sur le site de la revue. Avant de soumettre son article, il est vivement conseillé de consulter les recommandations faites par le comité scientifique, disponibles sur le site de l'Unadreo.

F – Le LURCO

1. Définition

Le LURCO a été créé en 2010 par le comité directeur de l'Unadreo et regroupe toutes les **Equipes de Recherche Unadreo (ERU)** (les premières ayant été créées en 2001). Ces équipes sont sous la responsabilité administrative d'un membre du comité directeur et d'un chercheur, orthophoniste de préférence. Elles peuvent être **autonomes ou associées à des équipes existantes** (universités, CNRS, etc.) et un certain nombre d'entre elles collaborent avec des étudiants. Le LURCO ne leur apporte toutefois **pas de moyens financiers directement mais aide dans leur recherche**.

Ce laboratoire permet une meilleure visibilité et gestion de la recherche en orthophonie ainsi qu'un développement de la recherche clinique qui remédie à l'absence d'unité de recherche en orthophonie.

2. Missions

Le LURCO a 4 missions principales :

- La participation active à la recherche fondamentale et appliquée
- La réalisation d'expertises et de projets de recherche locaux, régionaux, nationaux et internationaux
- La diffusion de savoirs par les publications scientifiques
- L'accueil et l'encadrement d'étudiants en orthophonie et d'autres disciplines

La recherche en orthophonie à l'international

Etudiants et orthophonistes voyageurs, ce chapitre est fait pour vous ! Vous ne rêvez pas, il est bel et bien possible de s'exiler dans une contrée lointaine pour faire de la recherche. Cette perspective, tout comme celle de réaliser son projet de recherche en France, est audacieuse mais si on s'en donne les moyens, c'est **réalisable** ! La preuve est que certains y sont parvenus.

Je vous laisse donc découvrir à travers le témoignage de deux doctorantes, ce à quoi peut ressembler la recherche à l'international :

Témoignage 1

Je suis Estelle Ardanouy, je suis doctorante à Genève (Suisse). J'ai été diplômée au CFUO de Toulouse. Ma sensibilisation à la recherche s'est faite en autonomie via internet.

Lorsque j'ai commencé à me renseigner pour mon projet, j'ai cherché sur internet le nom des laboratoires/universités qui travaillaient dans le domaine qui me plaisait : le langage écrit. Cela m'a permis de faire une sélection des endroits où je voulais aller. Une fois que c'était fait, j'ai contacté un à un les enseignants des universités et les chercheurs des laboratoires jusqu'à obtenir une réponse positive dans un laboratoire belge.

J'ai finalement choisi d'accepter une offre d'emploi en Suisse que j'ai vu paraître dans la mailing RISC.

Ces recherches ont été effectuées durant ma cinquième année. J'ai pu ainsi commencer juste après l'obtention de mon CCO. Mais compte tenu de la situation sanitaire, mes passations ont été retardées de mars 2020 à septembre 2020 puisque les écoles étaient fermées à cause de l'épidémie.

Mon directeur de thèse m'a guidée dans mes démarches et a pu débloquer les fonds nécessaires à ma recherche. Avec lui, j'ai même pu choisir mon sujet de thèse. Trouver son directeur de thèse est la clé !

Ma thèse se situe autour du langage écrit : je travaille plus précisément sur l'orthographe et sur la manière d'aider les enfants porteurs d'un trouble spécifique du langage écrit (anciennement dyslexie).

Pour ce qui est de mon emploi du temps de doctorante, actuellement, j'ai 25% de pratique clinique (cela représente un peu plus d'une journée de travail par semaine). Je travaille dans un centre pour enfants TDL (Anciennement dysphasie).

Témoignage 1

Je suis également assistante de recherche, c'est-à-dire que je suis rattachée à un professeur qui me donne des missions à faire dans certains projets de recherche (articles à corriger par exemple). Je fais cela en plus de ma thèse et je suis rémunérée.

En Suisse, les cours de l'école doctorale ne sont pas obligatoires, mais ils sont fortement conseillés. Ce sont des cours transversaux, auxquels on peut s'inscrire à la demande. Par exemple, les intitulés de cours peuvent être : Comment organiser des conférences/posters, la structure d'un article de recherche en anglais etc.

En termes de vécu de ma thèse, je dirais que certes, il y a du travail mais que je le vis très bien. Je me sens assez libre car finalement, j'adapte un peu mon emploi du temps comme je le veux. Par exemple, je me suis toujours interdit de travailler le week-end.

En plus, je trouve ça génial d'être payée pour lire et se renseigner sur un domaine qui me plaît !

Après l'obtention du doctorat, j'aimerais faire un post-doctorat afin de garder un pied dans la clinique. Dans un avenir plus lointain, pourquoi pas obtenir un poste de MCU dans une université et monter ma propre clinique, un peu comme ce que font les Suisses, mais ça, ça ne se fait pas encore en France ! En tout cas, j'aimerais avoir un poste stable dans une université afin de donner des cours, mais continuer à faire de la recherche à côté.

Si j'avais quelques conseils à donner aux étudiants qui s'intéressent à la recherche, je leur dirais que l'orthophonie est une discipline encore en manque de reconnaissance et la recherche est un des moyens de faire parler de notre profession. Si ça vous fait envie, foncez !

J'ajouterais cependant qu'il est difficile de faire de la recherche juste après un master orthophonique, à moins que votre maître de mémoire ait un projet pour vous ou que vous répondiez à un appel à projets. Autrement, il faut refaire un deuxième master pour avoir un accès plus large à la recherche.

Voici également quelques particularités de la Suisse :

- Thèse en 4 ans (rare que ce soit moins à cause du contrat d'assistantat qui prend du temps sur le temps de réalisation de la thèse).
- Au bout de 2 ans, soumission du projet de thèse devant un jury. Buts : Principalement : valider son sujet. Mais cela permet aussi de présenter ses premiers résultats et d'obtenir des conseils sur la manière de mener le projet.

Témoignage 2

Je m'appelle Mélanie Barilaro et je suis doctorante à Montréal (Canada). J'ai été diplômée du CFUO de Lyon.

C'est grâce à mon stage recherche que j'ai commencé à m'intéresser à la recherche. Je me suis rendu compte que réfléchir sur l'orthophonie me stimulait plus que la rééducation. Par ailleurs, Anne Lafay et mon directeur de mémoire m'ont également beaucoup informée sur le sujet.

A la sortie du CCO, j'ai donc effectué un deuxième master 2 : le M2 neuropsychologie et neuroscience clinique. Ce nouveau master a été très enrichissant pour moi que ce soit par rapport à la vision que j'avais du cerveau, à ma pratique clinique ou encore à mes connaissances sur la recherche.

En ce qui concerne le Canada, je suis restée en contact avec Anne Lafay et grâce à cela j'ai pu obtenir un entretien avec une PU à Montréal qui a accepté d'être ma directrice de thèse. Je suis financée par une bourse donnée par l'université pour que tous les frais de scolarité soient pris en charge. Mais pour le financement de ma thèse, c'est le laboratoire qui s'en charge. On reçoit des bourses ponctuelles.

Personnellement, j'ai commencé ma thèse en janvier 2021 et pour le moment je suis à distance. Au Canada, en première année, nous avons l'opportunité de participer à plusieurs travaux de recherche afin de déterminer ce qui nous plaît. Personnellement, j'aimerais travailler dans le domaine des mathématiques et ma thèse devra être écrite en anglais car l'école et le laboratoire sont internationaux.

Au Canada, on réalise au minimum 4 années de doctorat, avec des cours et des examens obligatoires. On a surtout un gros examen en deuxième année et si on ne le réussit pas, notre doctorat est interrompu. Mais la plupart du temps, c'est surtout un examen qui nous permet de présenter nos premiers résultats au jury et d'obtenir de précieux conseils pour la suite.

A côté de ma thèse, je travaille deux jours par semaine en tant qu'orthophoniste. Je suis très satisfaite de mon choix d'orientation. Même si c'est difficile, il y a beaucoup de motivation derrière. J'ai la chance d'être libre dans ce que j'entreprends et c'est très agréable. En fin de compte, ce qui est plus compliqué, c'est vraiment le système canadien qui requiert beaucoup d'adaptation. La thèse c'est aussi beaucoup de réflexion et ça contraste avec les études d'orthophonie où on nous demande surtout d'apprendre.

Témoignage 2

Après ma thèse, j'aimerais être enseignant-chercheur pour donner des cours dans ma spécialité et continuer de faire de la recherche en parallèle.

Je conseillerais aux étudiants qui aimeraient se lancer dans la recherche de bien déterminer un sujet qui pourrait les intéresser, de consulter des ressources (comme les sites internet des écoles doctorales) pour avoir une idée du fonctionnement d'une thèse en général. Je leur conseille aussi de trouver un directeur de thèse en contactant des professeurs et/ou enseignants qui pourraient les encadrer ou les intégrer dans un projet. Ce maître de thèse doit être bien choisi (ne pas hésiter à contacter les étudiants qui l'ont déjà côtoyé) car c'est essentiel que vos relations soient bonnes tout au long de votre doctorat.

Paroles de chercheurs

« Il y a beaucoup de travail, certes, mais je le vis très bien. Je me sens assez libre car finalement, j'adapte un peu mon emploi du temps comme je le veux. Par exemple, je me suis toujours interdit de travailler le week-end. »

Estelle Ardanouy

« Pour moi, une journée de libéral avec de nouveaux patients est plus stressante que la réalisation d'une thèse. »

Fanny Gaubert

« Une thèse, c'est un marathon, et il faut avoir beaucoup d'endurance et une très bonne raison personnelle pour arriver jusqu'au bout. »

Claire Fontaa

« Je suis très satisfaite de mon choix même si c'est dur, il y a beaucoup de motivation derrière. J'ai la chance d'être libre dans ce que j'entreprends et c'est très agréable. »

Mélanie Barilaro

« Selon moi, le statut de doctorant reste assez confortable dans la mesure où l'on s'organise comme on le souhaite. »

Mathieu Balaguer

Glossaire

- **ANT** : Autorisation à Co-diriger des Thèses
- **ADM** : Annuaire des Mémoires
- **ANR** : Agence Nationale de la Recherche
- **ANSM** : Agence Nationale de Sécurité des Médicaments et des produits de santé
- **CCO** : Certificat de Capacité d'Orthophoniste
- **CFUO** : Centre de Formation Universitaire en Orthophonie
- **CIFRE** : Convention Industrielle de Formation par la Recherche
- **CHU** : Centre Hospitalier et Universitaire
- **CM** : Cours magistraux
- **CNIL** : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
- **CNRS** : Conseil National de la Recherche Scientifique
- **CNSA** : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
- **CNU** : Conseil National des Universités
- **CPP** : Comité de Protection des Personnes
- **DPO** : Data Protection Officer
- **ERU** : Équipe de Recherche Unadreo
- **FNEO** : Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie
- **Fno** : Fédération Nationale des Orthophonistes
- **Glossa** : revue scientifique francophone et gratuite éditée par l'Unadreo
- **HAS** : Haute Autorité de Santé
- **HDR** : Habilité à Diriger les Recherches
- **IResP** : Institut de Recherche en Santé Publique
- **JNLF** : Journée de Neurologie de Langue Française
- **LURCO** : Laboratoire Unadreo de Recherche Clinique en Orthophonie
- **MCU** : Maître de Conférence des Universités
- **MESRI** : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- **MSP** : Maison de Santé Pluridisciplinaire
- **MSS** : Ministère des Solidarités et de la Santé
- **PHRIP** : Programme Hospitalier de Recherche Infirmière et Paramédicale
- **PU** : Professeur des Universités
- **TD** : Travaux Dirigés
- **TP** : Travaux Pratiques
- **UEOO** : Unité d'Enseignement Obligatoire Optionnelle
- **Unadreo** : Union NAtionale pour le Développement de la Recherche et de l'Evaluation en Orthophonie



Contacts

- **Claire FONTAA** : Doctorante à Strasbourg dans le cadre de l'Ecole doctorale des sciences humaines et sociales et en partenariat avec le Laboratoire de Psychologie des Cognitions - Domaine de thèse : Psychologie. (Sujet de thèse : *Impacts d'entraînements à la morphologie et à l'orthographe sur la littératie des enfants dyslexiques et normolecteurs*). Contact : c.fontaa@unistra.fr
- **Mathieu BALAGUER** : Doctorant à Toulouse à l'Institut de Recherche en Information de Toulouse (IRIT) – Domaine de thèse : Informatique et télécommunication (Sujet de thèse : *Impact fonctionnel des troubles de la parole mesurés automatiquement après traitement d'un cancer oral ou oropharyngé*). Contact : mathieu.balaguer@irit.fr
- **Muriel GABAS** : Doctorante à Toulouse au Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTO) – Domaine de thèse : Sociologie (Sujet de thèse: *Pertes de compétences en matière de déglutition, risques de complication, confort alimentaire de la personne dépendante en institution*). Contact : muriel.gabas@univ-tlse2.fr
- **Fanny GAUBERT** : Doctorante à Lyon dans le cadre de l'Ecole Doctorale Neurosciences et Cognition (NSCo) – Domaine de thèse : Neurosciences et cognition (Sujet de thèse : *Déficit de la prise de décision chez des patients atteints de la maladie d'Alzheimer : les fonctions impliquées et les conséquences au quotidien*). Contact : fanny-nathalie.gaubert@orange.fr
- **Estelle ARDANOUY** : Doctorante à Genève (Suisse) – Domaine de thèse : Psycholinguistique. (Sujet de thèse : *Application de la pratique probante au niveau de la lecture et de l'orthographe chez l'enfant au développement typique (réponse à l'intervention RAI) et l'enfant avec pathologie - Trouble Spécifique du Langage Écrit (rééducation/remédiation)*) Contact : estelle.ardanouy@unige.ch
- **Mélanie BARILARO** : Doctorante à Montréal (Québec) – Domaine de thèse : Mathématiques. Contact : barilaro.melanie@gmail.com
- **Frédérique BRIN- HENRY** : Vice-Présidente en charge de l'Identité professionnelle et de la Recherche à la Fno (Fédération Nationale des Orthophonistes) et docteure en Sciences du Langage. Contact : frederique.brin-henry@fno.fr
- **Unadreo** : Contact : unadreo@orange.fr



Ressources

- Site internet de la FNEO (Onglet Recherche dans lequel vous trouverez plusieurs ressources dont des témoignages d'orthophonistes chercheurs, des offres de financements etc.) : www.fneo.fr
- Site internet de la FNO : www.fno.fr
- Site internet de l'Unadreo : www.unadreo.org
- Site internet de la revue GLOSSA : www.glossa.fr
- Site internet de l'ANR : www.agence-nationale-recherche.fr
- Site internet du CNRS : www.cnrs.fr
- Site internet du RISC : www.risc.cnrs.fr
- Site internet Euraxess : www.euraxess.ec.europa.eu
- Site internet Galaxie : www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr
- Site internet recensant les thèses: www.theses.fr
- Site internet du Haut Conseil de la Science et de la Technologie : www.hcst.fr
- Episode numéro 5 du podcast FNEO/Fno disponible sur la page Facebook de la FNEO : <https://www.facebook.com/LaFNEO/>
- Site internet du CNU : www.conseil-national-des-universites.fr

Références

- Les Guides de la Recherche de la FNEO de 2012-2013 et 2014-2015.
- Dictionnaire d'orthophonie écrit par Frédérique Brin-Henry, Catherine Courier, Emmanuelle Lederlé et Véronique Masy.
- Le numéro 392 de la Revue de l'Orthophoniste : www.unadreo.org/wp-content/uploads/2019/12/2019-10-25-17-52-28_4771952.pdf
- Référentiel de compétences des orthophonistes (Bulletin Officiel numéro 32 datant du 5 Septembre 2013) : https://federation-des-orthophonistes-de-france.fr/wp-content/uploads/referentiel-formation-orthophoniste_267389-4.pdf
- Site internet de l'Unadreo : <https://www.unadreo.org>
- Article de l'Unadreo sur les formats de la recherche en orthophonie : https://www.unadreo.org/wp-content/uploads/2020/01/2014-11-13-10-54-17_8869539.pdf
- Enquête de l'Unadreo : 2017-07-12-17-03-23_7270177.pdf (unadreo.org)
- Site internet ONCO : https://www.oncopaca.org/fr/file/tableau-loi-jarde?fbclid=IwAR33sJMB4t1nyl2rCnauEQQi7Mn3-bgmM_bj5Kn9fBk4cGRprief3aBnWvU
- Code de la santé publique : www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032722870/
- Loi n°2020-1674 du 24 Décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042738027
- Article issu du site de Campus France : www.campusfrance.org